

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Actualisation du tableau des emplois du personnel communal

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13
Représentés : 6
Absents excusés : 0
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10/11/2023 dont le public a été informé par voie d'affichage le 10/11/2023 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Audrey COURTOIS – Sarah ANDRE – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS - Valérie PETITBON - MM Jean-Côme RIVIERE – Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRETECHE – Georges GERAULT - Sébastien MERIAUX - Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Lyse-Marie CLISSON ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
MME Arlette PEYTOUR ayant donné pouvoir à M Jean-Jacques BRETECHE
M Jean-Marie GERARD ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY
M Franck GUGLIELMAZZI Franck ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à M Sébastien MERIAUX

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

**Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte**

La liste des délibérations a été affichée en mairie
le 20 novembre 2023 et publiée sur le site internet
de la mairie le 21 novembre 2023

Accusé de réception de la télétransmission par la
préfecture des Yvelines ci-dessous.



VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités ;

VU la délibération n°CM-2023-005 du conseil municipal du 5 janvier 2023 portant modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de supprimer :

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel catégorie C temps complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise titulaire catégorie C temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire catégorie C temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire catégorie C temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire catégorie C temps partiel
- 1 emploi ATSEM principal 1ère classe titulaire catégorie C temps complet

DÉCIDE de créer :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire catégorie C temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe titulaire catégorie C temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe titulaire catégorie C temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe titulaire catégorie C temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe titulaire catégorie C temps partiel
- 1 emploi ATSEM contractuel catégorie C temps complet

FIXE le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs

	FILIÈRES/GRADES	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu titulaire TC	Effectif pourvu titulaire TNC	Effectif pourvu contractuel TC	Effectif pourvu contractuel TNC
	<i>Filière administrative</i>					
Catégorie B	Rédacteur principal 1ère classe	1	1			
Catégorie B	Rédacteur principal 2ème classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint administratif principale 2ème classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint administratif	2	0			2
	Total filière administrative	6	4			2
	<i>Filière culturelle</i>					
Catégorie B	<i>Enseignement artistique</i>	1				1
	Total filière culturelle	1				1
	<i>Filière technique</i>					
Catégorie C	Adjoint technique principal 1ère classe	3	3			
Catégorie C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1		
Catégorie C	Adjoint technique	9	2	1	5	1
	Total filière technique	13	7	1	4	1
	<i>Filière médico-sociale</i>					
Catégorie C	ATSEM principal 2ème classe	1	1			
Catégorie C	ATSEM	1			1	
	Total filière médico-sociale	2	1		1	
	<i>Filière animation</i>					
Catégorie B	Animateur				1	
Catégorie C	Adjoint animation				3	4

	Total filière animation	9	1		3	5
	Filière police municipale					
Catégorie C	Brigadier-chef principal	1	1			
	Total filière police municipale	1	1			
TOTAL GENERAL		32	15	1	8	8

DIT que le tableau des effectifs ainsi proposé prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2023 ;

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes ;

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19

POUR : 19

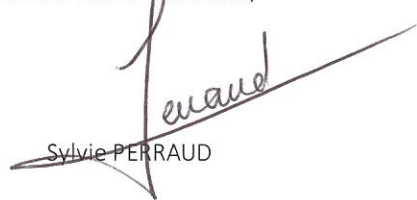
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 24 novembre 2023

Le Secrétaire de séance,


Sylvie PERRAUD

Le Maire,


Caroline DOUCERAIN

